



Politiques de financement pour des systèmes éducatifs inclusifs

Rapport de synthèse final



EUROPEAN AGENCY
for Special Needs and Inclusive Education



POLITIQUES DE FINANCEMENT POUR DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS INCLUSIFS

Rapport de synthèse final





L'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (l'Agence) est un organisme indépendant et autonome. L'Agence est cofinancée par les ministères de l'Éducation de ses pays membres ainsi que par la Commission européenne par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement au sein du programme d'éducation de l'Union européenne (UE) Erasmus+ (2014–2020).



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

Le soutien apporté par la Commission européenne à la production de la présente publication ne vaut en rien approbation de son contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs ; la Commission ne peut être tenue responsable d'une quelconque utilisation qui serait faite des informations contenues dans la présente publication.

Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'Agence, de ses pays membres ou de la Commission.

Rédacteurs : Edda Óskarsdóttir, Amanda Watkins et Serge Ebersold

La reproduction d'extraits du présent document est autorisée à condition d'en indiquer clairement la source. Ce rapport doit être référencé comme suit : Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2018. *Politiques de financement pour des systèmes éducatifs inclusifs : rapport de synthèse final*. (E. Óskarsdóttir, A. Watkins et S. Ebersold, réd.). Odense, Danemark

En vue d'une plus vaste accessibilité, le présent rapport est disponible en 25 langues et dans un format électronique accessible sur le site web de l'Agence :
www.european-agency.org

Ceci est la traduction d'un texte original en anglais. En cas de doute quant à l'exactitude des informations fournies dans la traduction, veuillez vous reporter au texte original anglais.

ISBN : 978-87-7110-787-6 (Électronique)

© European Agency for Special Needs and Inclusive Education 2018

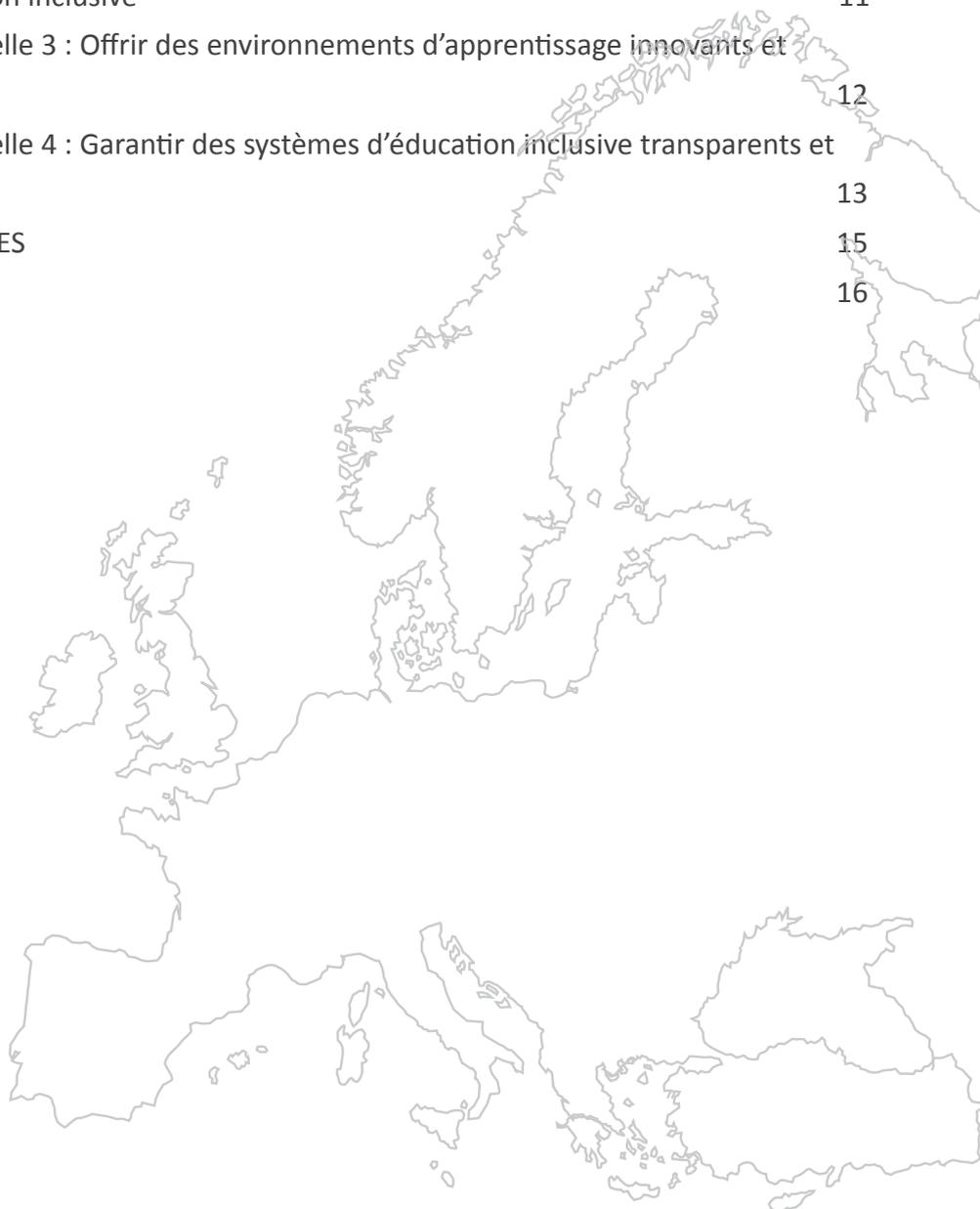
Secrétariat
Østre Stationsvej 33
DK-5000 Odense C Denmark
Tél. : +45 64 41 00 20
secretariat@european-agency.org

Bureau de Bruxelles
Rue Montoyer, 21
BE-1000 Brussels Belgium
Tél. : +32 2 213 62 80
brussels.office@european-agency.org



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
Un projet en partenariat	6
ACTIVITÉS ET MÉTHODOLOGIE DU PROJET	6
UN CADRE DE QUESTIONS, DE FACTEURS ET DE MOTEURS POLITIQUES	8
Question intersectorielle 1 : Veiller à ce que les apprenants puissent bénéficier efficacement de possibilités d'éducation appropriées	10
Question intersectorielle 2 : Promouvoir une approche de développement scolaire pour favoriser une éducation inclusive	11
Question intersectorielle 3 : Offrir des environnements d'apprentissage innovants et souples	12
Question intersectorielle 4 : Garantir des systèmes d'éducation inclusive transparents et responsables	13
OBSERVATIONS FINALES	15
RÉFÉRENCES	16







INTRODUCTION

Selon la *recommandation du Conseil relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement* :

La mise en place d'un accès égalitaire à une éducation inclusive de qualité pour tous les apprenants, notamment ceux qui sont issus de l'immigration ou de milieux socioéconomiques défavorisés, ceux qui ont des besoins spécifiques et ceux qui présentent un handicap — conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées —, est un élément indispensable pour parvenir à une cohésion accrue dans nos sociétés (Conseil de l'Union européenne, 2018, p. 6).

La recherche montre que les mécanismes de financement sont essentiels pour déterminer le type de placement scolaire offert aux apprenants issus de groupes défavorisés (OCDE, 2012). Les systèmes de financement de l'éducation jouent un rôle crucial pour assurer que tous les apprenants – y compris ceux qui sont marginalisés en raison de leur sexe, de leur religion, de leurs capacités, de leur orientation sexuelle, de leur statut social ou de leur appartenance ethnique – ont accès à un système éducatif inclusif à tous les niveaux de l'apprentissage tout au long de la vie (UNESCO, 2009). Bien que les pays soient confrontés à des défis différents en ce qui concerne le financement de l'éducation inclusive, il est important de veiller à ce que les ressources disponibles – humaines et autres – soient utilisées au mieux (UNESCO, 2017).

Le projet **Politiques de financement pour des systèmes éducatifs inclusifs** (FPIES) repose sur le fait que les décideurs politiques européens reconnaissent que les mécanismes de financement constituent un facteur décisif dans la réduction des disparités au sein de l'éducation. Cependant, ces décideurs ont besoin d'informations plus détaillées concernant l'impact des mécanismes de financement sur l'éducation inclusive. Ces informations pourront ensuite être utilisées pour guider l'élaboration de leurs politiques.

Le projet FPIES est une réponse à ce besoin politique identifié. Ce projet, qui s'étend de 2016 à 2018, se fonde sur un précédent projet de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (l'Agence) : **Financement de l'éducation inclusive – Cartographie des systèmes nationaux pour une éducation inclusive** (Agence européenne, 2016). Le projet FPIES est cofinancé par l'Agence et la Commission européenne dans le cadre du programme **Erasmus+ Action clé 3 « Projets de coopération prospective »**. Ce rapport succinct présente un résumé du projet FPIES.



Un projet en partenariat

Le projet repose sur une coopération directe entre huit partenaires : les ministères de l'Éducation de l'**Italie**, de la **Lituanie**, de la **Norvège**, des **Pays-Bas**, du **Portugal** et de la **Slovénie**, l'Agence ainsi que l'**Université Ramon Llull**. Cette dernière intervient en tant qu'évaluateur externe du projet, l'accent étant mis sur les activités et les résultats du projet.

Le projet FPIES vise à examiner systématiquement différentes approches du financement de l'éducation et à définir un cadre politique de financement efficace qui œuvre à réduire les disparités dans l'éducation.

Le point de départ du projet FPIES est que les cadres actuels d'affectation des ressources dans tous les pays reposent sur des systèmes éducatifs qui visent à être de plus en plus inclusifs. Les pays ont élaboré ces cadres d'affectation des ressources pour permettre aux parties prenantes de mettre en œuvre plus efficacement les principes de l'éducation inclusive.

Les activités du projet portaient spécifiquement sur l'examen des systèmes d'affectation des ressources dans les six pays partenaires.

ACTIVITÉS ET MÉTHODOLOGIE DU PROJET

Le *cadre conceptuel du projet* FPIES (Agence européenne, sous presse-a) s'appuie sur les connaissances issues de la recherche (notamment l'Agence européenne, 2016). Le rôle du cadre conceptuel était d'orienter la collecte d'informations pour le projet et de favoriser l'analyse des informations recueillies.

La méthodologie à la base de la collecte d'informations pour le projet FPIES était l'approche d'apprentissage par les pairs. Cela peut faciliter l'auto-examen et l'échange d'expériences pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques à long terme dans les pays participants.

Les principales activités d'apprentissage par les pairs ont consisté en six visites d'étude par pays : une dans chacun des pays partenaires. Chaque visite d'étude par pays a associé un large éventail de parties prenantes pertinentes au niveau du ministère, de la municipalité et de l'école dans le pays hôte ainsi que des visiteurs provenant de ministères de trois des cinq autres pays partenaires. Les participants aux visites d'étude par pays ont pris part à une série d'activités et de discussions convenues au préalable et ont dans le même temps examiné en profondeur le système de financement du pays concernant l'éducation des personnes à besoins éducatifs particuliers et l'éducation inclusive. L'objectif était de déterminer les caractéristiques, les défis et les opportunités au sein du modèle actuel. Ces



échanges sur les politiques au niveau des pays ont produit des sources de méta-informations qui ont servi de base aux activités d'analyse du projet. Celles-ci ont été enregistrées comme suit :

- **Rapports nationaux** : Les rapports nationaux recensent les atouts majeurs et les principaux défis concernant le financement, la gouvernance et le renforcement des capacités qui sous-tendent les systèmes d'éducation inclusive des pays. Les rapports nationaux ont été préparés avant les visites d'étude dans les pays. Ils ont été finalisés après les visites d'étude par pays, à partir des informations collectées et des discussions qui ont eu lieu lors de ces visites.
- **Rapports de visite d'étude par pays** : Les rapports de visite d'étude par pays documentent les principaux points de discussion et d'apprentissage de chaque visite. Ils fournissent un résumé de la visite et une analyse complète des discussions.

Des informations sur les visites d'étude dans les pays et les rapports sont disponibles sur les pages partenaires pour **l'Italie**, la **Lituanie**, la **Norvège**, les **Pays-Bas**, le **Portugal** et la **Slovénie**.

Le **rapport de synthèse** du projet FPIES (Agence européenne, 2018) rassemble les conclusions tirées de toutes les activités du projet, des rapports nationaux, des visites d'étude par pays et des rapports de visite d'étude par pays. Il met en lumière les questions de financement, les facteurs et les leviers essentiels pour réduire les disparités en matière d'éducation au moyen de mécanismes de financement efficaces, rentables et équitables.

L'un des principaux résultats du projet FPIES est le *cadre d'orientation politique* (Agence européenne, sous presse-b), qui s'appuie sur les conclusions du projet présentées dans le rapport de synthèse.

Le public visé par ce *cadre d'orientation politique* et ses utilisateurs potentiels sont les décideurs politiques du domaine de l'éducation inclusive, qui travaillent à différents niveaux du système – national, régional et local. Ce *cadre d'orientation politique* comprend :

- une vue d'ensemble des **éléments** qui sous-tendent une **politique** globale de financement des systèmes éducatifs inclusifs ;
- une présentation d'un **cadre politique**, mettant l'accent sur les questions politiques intersectorielles, ainsi que sur les buts et objectifs qui constituent une politique globale de financement des systèmes éducatifs inclusifs (résumés dans la section suivante) ;
- un **outil d'auto-évaluation** qui s'appuie sur le cadre proposé. Il a été conçu pour aider les décideurs politiques à réfléchir aux politiques de financement de l'éducation inclusive et à en débattre.



Le présent *cadre d'orientation pour les politiques de financement* a pour objectif global de soutenir les futures discussions que les décideurs politiques des pays travaillant aux niveaux national, régional et local auront au sujet des politiques de financement des systèmes éducatifs inclusifs. Tous les membres de l'Agence sont d'avis que de telles discussions sont cruciales pour améliorer la mise en œuvre, l'obligation de rendre des comptes et la gouvernance en ce qui concerne ces systèmes.

UN CADRE DE QUESTIONS, DE FACTEURS ET DE MOTEURS POLITIQUES

Dans un cadre politique global de financement des systèmes éducatifs inclusifs, le financement ne doit pas être compris comme une fin en soi. Il s'agit au contraire d'un outil pour promouvoir et garantir des systèmes éducatifs inclusifs qui offrent des possibilités d'éducation de qualité à tous les apprenants.

Les conclusions du projet FPIES relient les mécanismes de financement des systèmes éducatifs inclusifs à d'importants leviers qui soutiennent la mise en œuvre de politiques efficaces et rentables d'éducation inclusive. Les politiques d'éducation inclusive des pays sont intégrées à des systèmes éducatifs inclusifs comportant de multiples niveaux et parties prenantes et couvrant l'enseignement général et spécialisé. Ces systèmes impliquent des mécanismes interministériels et intersectoriels et incluent des aspects non éducatifs qui affectent l'accès des apprenants à une éducation inclusive de qualité. Ainsi, pour ce qui est de l'affectation des ressources, l'efficacité et la rentabilité des mécanismes de financement dépendent de leviers essentiels qui incorporent les moyens et les ressources à un cadre intégré en vue d'une coopération interinstitutionnelle et d'une mise à disposition coordonnée des ressources (Agence européenne, 2016 ; 2018).

Ces thèmes fondamentaux relient les mécanismes de financement des systèmes éducatifs inclusifs à quatre questions intersectorielles. Ces **questions** définissent la qualité de l'éducation inclusive et sa rentabilité comme des sujets ou des dimensions politiques importants à prendre en compte dans la mise en œuvre de politiques d'éducation inclusive efficaces, rentables et de qualité.

Ces questions sont liées à un certain nombre de **facteurs** critiques en matière d'affectation des ressources qui déterminent une éducation inclusive équitable, efficace et rentable. Ces facteurs sont, à leur tour, liés à des **moteurs** de financement clés qui sont considérés comme essentiels à la mise en œuvre de politiques de financement efficaces (Agence européenne, 2018). Ensemble, les questions, les facteurs et les moteurs constituent un cadre indicatif pour la mise à disposition du financement et des ressources nécessaires aux systèmes éducatifs inclusifs.





Question intersectorielle 1 : Veiller à ce que les apprenants puissent bénéficier efficacement de possibilités d'éducation appropriées

Les stratégies d'exclusion qui refusent aux apprenants leur droit à l'éducation et à l'éducation inclusive, et/ou qui étiquettent inutilement les apprenants comme nécessitant une décision officielle concernant leurs besoins éducatifs particuliers, doivent être évitées. Le principal message qui sous-tend cette question est la nécessité de financer des stratégies qui conduisent à l'inclusion éducative et non à l'exclusion.

Les facteurs critiques en matière d'affectation des ressources et les moteurs clés interreliés sous-jacents à cette question sont les suivants :

Principaux facteurs critiques en matière d'affectation des ressources	Moteurs clés
Un engagement politique en faveur du droit à l'éducation pour tous les apprenants	<ul style="list-style-type: none">• Engagement financier en faveur de l'éducation inclusive• Engagement envers l'excellence pour tous• Investissement dans l'élaboration de diverses mesures de soutien pour les apprenants
Intégration de l'éducation inclusive aux contextes locaux dans le cadre d'une approche communautaire	<ul style="list-style-type: none">• Incorporer l'éducation inclusive en tant que tâche clé et domaine de responsabilité essentiels à tous les niveaux de la prise de décision• Promouvoir la responsabilité sociale de l'école envers l'éducation inclusive
Promotion d'une approche de développement scolaire	<ul style="list-style-type: none">• Assurer un équilibre durable entre les approches de financement englobant tous les acteurs intervenant dans le processus éducatif (rendement) et les approches de financement fondées sur les besoins (contribution)• Mécanismes d'affectation des ressources qui encouragent le développement de communautés d'apprentissage inclusives



Question intersectorielle 2 : Promouvoir une approche de développement scolaire pour favoriser une éducation inclusive

Les mécanismes de financement qui agissent comme un frein à l'éducation inclusive doivent être évités. Des systèmes de financement souples doivent assurer une approche de développement scolaire qui renforcent les communautés d'apprentissage en développant des formes d'enseignement novatrices et flexibles qui combinent performances et équité. Le principal message qui sous-tend cette question est qu'il convient d'aider les équipes scolaires à assumer la responsabilité de répondre aux besoins de tous les apprenants.

Les facteurs critiques en matière d'affectation des ressources et les moteurs clés interreliés sous-jacents à cette question sont les suivants :

Principaux facteurs critiques en matière d'affectation des ressources	Moteurs clés
Prévision de mesures incitatives pour créer un environnement d'apprentissage favorable	<ul style="list-style-type: none">• Soutien financier aux écoles et aux apprenants à risque de sous-performance• Mécanismes d'affectation des ressources qui favorisent les réseaux d'apprentissage
Promotion de l'autonomie de l'école	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation flexible des fonds publics• Souplesse organisationnelle
Intégration de l'éducation inclusive à des mécanismes d'assurance qualité de soutien au niveau de l'école	<ul style="list-style-type: none">• Soutien en faveur d'une direction bien répartie• Une combinaison adéquate de moyens pour des environnements d'apprentissage favorables et innovants



Question intersectorielle 3 : Offrir des environnements d'apprentissage innovants et souples

Des mécanismes de financement inefficaces incitent à la ségrégation et à l'exclusion lorsque l'enseignement et le soutien en milieu ordinaire sont perçus comme inadéquats pour répondre aux besoins des apprenants. Cela peut amener les parties prenantes à penser que les milieux spécialisés (c'est-à-dire les écoles et les classes séparées) offrent un meilleur soutien éducatif à certains apprenants. Le principal message qui sous-tend cette question est que des mécanismes de financement efficaces constituent une mesure incitative à l'éducation inclusive lorsqu'ils favorisent des mécanismes de renforcement des capacités qui donnent aux parties prenantes les moyens de créer des environnements d'apprentissage innovants et souples en milieu ordinaire pour tous les apprenants.

Les facteurs critiques en matière d'affectation des ressources et les moteurs clés interreliés sous-jacents à cette question sont les suivants :

Principaux facteurs critiques en matière d'affectation des ressources	Moteurs clés
Promotion des stratégies de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none">• Rendre autonomes les communautés locales, les écoles ou les apprenants
Promotion des milieux spécialisés en tant que ressource pour les milieux ordinaires	<ul style="list-style-type: none">• Créer des mesures incitatives pour que les établissements spécialisés agissent en tant que centres de ressources• Intégrer les questions d'éducation inclusive à la formation initiale et continue/l'éducation des spécialistes travaillant en milieu spécialisé
Intégration de l'éducation inclusive au perfectionnement professionnel	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer l'éducation inclusive aux opportunités de formation/d'éducation des enseignants• Promouvoir les capacités de la direction dans le développement d'écoles inclusives• Associer les parents aux opportunités de formation/de développement



Question intersectorielle 4 : Garantir des systèmes d'éducation inclusive transparents et responsables

Les mécanismes d'affectation des ressources qui favorisent la catégorisation des apprenants, au lieu d'identifier les domaines à développer en matière de soutien éducatif et de mise à disposition des ressources, ne sont pas rentables à long terme ni équitables. Une collaboration intersectorielle (c.-à-d. avec les services de santé et de protection sociale) inefficace peut entraîner une duplication des services et des approches incohérentes. Le principal message qui sous-tend cette question est que les systèmes de financement et d'affectation des ressources qui concilient efficacité, efficacité et équité sont clairement liés aux cadres réglementaires axés sur la gouvernance, la responsabilisation et l'amélioration du système en général.

Les facteurs critiques en matière d'affectation des ressources et les moteurs clés interreliés sous-jacents à cette question sont les suivants :

Principaux facteurs critiques en matière d'affectation des ressources	Moteurs clés
Stratégies de gouvernance de réseau encourageant des systèmes intégrés pour une éducation inclusive	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer la gouvernance aux réseaux scolaires et locaux, dans un cadre interdisciplinaire et interministériel
Passer de mécanismes de contrôle procéduraux à des systèmes fondés sur la responsabilisation concernant l'éducation inclusive	<ul style="list-style-type: none">• Établir un lien entre les financements et la planification des ressources fondée sur des données probantes• Élaborer des mécanismes de surveillance qui vont au-delà de la conformité administrative• Cartographier les données de financement par rapport aux objectifs de l'éducation inclusive• Intégrer l'éducation inclusive aux mécanismes de production de rapports et de diffusion
Intégration des politiques d'éducation inclusive à un système d'assurance qualité	<ul style="list-style-type: none">• Développer les procédures d'évaluation existantes en prenant en compte les questions d'éducation inclusive en tant que moteurs clés d'un système d'assurance qualité• Élaborer un cadre clair d'assurance qualité pour une éducation inclusive





OBSERVATIONS FINALES

Les conclusions tirées du projet Financement de l'éducation inclusive et de toutes les activités du projet FPIES (Agence européenne, 2016 ; 2018) montrent qu'il n'existe aucun moyen idéal de financer l'éducation inclusive. En effet, comme la *communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions* le souligne :

Il n'existe... aucune garantie de voir la hausse des dépenses publiques générer automatiquement de meilleurs résultats. En fait, une comparaison entre les résultats de l'enquête PISA [Programme d'évaluation internationale des étudiants] et le niveau de dépenses publiques en faveur de l'enseignement pré-scolaire et scolaire révèle de grandes différences sur le plan de l'efficacité de l'usage que les États membres font de leurs ressources. Ces éléments soulignent l'importance fondamentale que revêt l'amélioration de l'efficacité, c'est-à-dire d'exploiter le mieux possible des ressources limitées pour garantir la qualité, l'équité et la performance (Commission européenne, 2016, p. 3).

Les politiques d'éducation inclusive des pays sont intégrées à des systèmes éducatifs inclusifs comportant de multiples niveaux et parties prenantes et couvrant l'enseignement général et spécialisé. Sous leur forme actuelle, ces systèmes d'éducation inclusive sont beaucoup plus complexes que le système éducatif général. Ils encadrent les efforts que les pays entreprennent sur la voie de l'éducation inclusive.

Comme l'a suggéré le Conseil de l'Union européenne (2017), une perspective d'apprentissage tout au long de la vie couvrant tous les aspects de l'éducation nécessite l'implication de questions interministérielles et intersectorielles. Cela exige également l'inclusion des aspects non éducatifs qui affectent l'accès des apprenants à une éducation inclusive de qualité (ibid.).

En conclusion, les constatations dressées à partir de toutes les activités du projet FPIES relient des systèmes d'éducation inclusive efficaces et rentables à quatre questions intersectorielles. Ces questions intersectorielles, appuyées par des buts et objectifs politiques, constituent les principaux facteurs facilitant le développement de systèmes d'éducation inclusive efficaces et rentables, qui peuvent réduire les disparités au sein de l'éducation.



RÉFÉRENCES

Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2016. *Financing of Inclusive Education: Mapping Country Systems for Inclusive Education [Financement de l'éducation inclusive : cartographie des systèmes nationaux pour une éducation inclusive]*. (S. Ebersold, réd.). Odense, Danemark. www.european-agency.org/resources/publications/financing-inclusive-education-mapping-country-systems-inclusive-education (dernière consultation en octobre 2018)

Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2018. *Financing Policies for Inclusive Education Systems: Resourcing Levers to Reduce Disparity in Education [Politiques de financement pour des systèmes éducatifs inclusifs : leviers de ressources pour réduire la disparité au sein de l'éducation]*. (S. Ebersold, E. Óskarsdóttir et A. Watkins, réd.). Odense, Danemark. www.european-agency.org/resources/publications/fpies-synthesis-report (dernière consultation en octobre 2018)

Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, sous presse-a. *Financing Policies for Inclusive Education Systems: Project Conceptual Framework [Politiques de financement pour des systèmes éducatifs inclusifs : cadre conceptuel du projet]*. (E. Óskarsdóttir, A. Watkins et S. Ebersold, réd.). Odense, Danemark

Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, sous presse-b. *Financing Policies for Inclusive Education Systems: Policy Guidance Framework [Politiques de financement pour des systèmes éducatifs inclusifs : cadre d'orientation politique]*. (A. Watkins, E. Óskarsdóttir et S. Ebersold, réd.). Odense, Danemark

Commission européenne, 2016. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Améliorer et moderniser l'enseignement*. COM/2016/0941 final. Bruxelles : Commission européenne. eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2016:941:FIN (dernière consultation en octobre 2018)

Conseil de l'Union européenne, 2017. *Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l'inclusion dans la diversité afin d'assurer une éducation de qualité élevée pour tous*. (2017/C 62/02). eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2017.062.01.0003.01.FRA&toc=OJ:C:2017:062:FULL (dernière consultation en octobre 2018)



Conseil de l'Union européenne, 2018. *Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement*. (2018/C 195/01). Bruxelles : Conseil de l'Union européenne. eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32018H0607%2801%29 (dernière consultation en octobre 2018)

OCDE, 2012. *Equity and Quality in Education: Supporting Disadvantaged Students and Schools [Équité et égalité dans l'éducation : soutenir les élèves désavantagés et les écoles]*. Paris : OECD Publishing

UNESCO, 2009. *Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation*. Paris : UNESCO

UNESCO, 2017. *Un Guide pour assurer l'inclusion et l'équité dans l'éducation*. Paris : UNESCO



Secrétariat:

Østre Stationsvej 33
DK-5000
Odense C
Denmark
Tél. : +45 64 41 00 20
secretariat@european-agency.org

Bureau de Bruxelles:

Rue Montoyer 21
BE-1000
Brussels
Belgium
Tél. : +32 2 213 62 80
brussels.office@european-agency.org

www.european-agency.org